Résumé en français

Commentaires *Environmental Assessment (EIA) Report du Roches Noires Smart City Development* de PR Capital Ltd

(282462/EIA/VM/01)

PLATFORM MORIS LANVIRONNMAN

Ceci est un condensé de nos commentaires envoyés le 10 novembre 2023 aux autorités. D'une longueur de 135 pages - sans les apports de cinq scientifiques (Julian Hume, Gregory Middleton, Prem Saddul, Christine Griffiths et Pierre Baissac) -, il est accompagné d'un Statement of Concern, signé par Adi Teelock et Nalini Burn Teelock au nom de PML.

Nous avions déjà objecté au premier rapport EIA et au projet, et nous objectons de nouveau pour les raisons suivantes :

Les raisons de notre opposition à ce projet :

1. Ce projet porte préjudice non seulement aux habitant.e.s des localités avoisinantes, mais à nous tous en tant que résident.e.s de Maurice, et à la nature et à l'environnement. Nos commentaires publics constituent une **objection à ce projet**. Le rapport EIA de PR Capital contient des **failles fondamentales** et **est de ce fait non-conforme aux dispositions de la Section 18, sous-section 18(2) (d) à 18(2) (o) de l'Environment Protection Act 2002** comme subséquemment amendé
2. Nos commentaires s'appuient sur le concept et la démarche politique d'une **hiérarchie des options d'atténuation** d'un projet. Nous favorisons donc l'option au sommet de cette hiérarchie : **Eviter plutôt que** celle prônée par les promoteurs qui est de **minimiser les impacts** associés à cette **déforestation**. **Eviter** veut dire ne pas réaliser ce projet : **Ne pas détruire une forêt renfermant qui plus est les derniers vestiges de forêt côtière originelle de Maurice** pour y créer une ville avec deux parcours de golf. Un tel projet ne peut en aucune manière se dire conforme aux principes de base des Objectifs de développement durable.
3. Nos commentaires tiennent compte des engagements nationaux face aux enjeux existentiels en matière de climat, de biodiversité et de réduction des risques et désastres – dont le rapport EIA ne fait même pas mention dans sa section intitulée Regulatory Framework.
4. **Le projet**, loin de démontrer que sa localisation et ses activités dans et avoisinant les zones écologiquement sensibles vont maintenir et améliorer leurs fonctions écologiques, **va de manière irréversible leur nuire et éventuellement les détruire.**
5. Il s'agit ici d'un site vert (*greenfield*), d'un « ***site sensible*** » selon les mots même du ministre de l'Environnement, fournissant des ressources écologiques et des services des écosystèmes qui doivent être au moins préservés et restaurés en ligne avec nos engagements nationaux. Or, les promoteurs ne reconnaissent pas ce fait et le décrivent comme '*bare land*' et '*undeveloped land*'. Alors qu'il s'agit d'un site comprenant les **derniers restes de forêt côtière de Maurice** et que tout indique que le site devrait faire partie du patrimoine naturel de Maurice, à restaurer et préserver.
6. Ce projet va accroître notre vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, dont le risque d'inondation.
7. Les promoteurs osent avancer que l'option de ne rien faire - ne pas implanter un Smart City pour y '*Work, Live and Play*'- n'est pas à envisager car elle *nuirait à* ***leur propre survie financière***. Omettant de faire mention du compromis de vente exigeant le dépôt d'une demande d'EIA à la date butoir du 31 août 2023 et l'obtention d'une licence EIA d'ici mai 2024. Aussi, même 'minimiser' est subordonné à cette priorité. Ceci est tout à fait compatible avec la mission principale de PR Capital de s'implanter à Maurice pour exploiter le segment multi-usage

du pôle d'investissement de développement foncier, profitant des généreuses incitations offertes aux Smart Cities.

8. En dépit d'en faire mention, ce Projet ne serait même **pas éligible au financement selon les lignes directrices de *l'International Finance Corporation*** portant sur les Standards de performance de nature environnementale, sociale et de gouvernance (**ESG**), ni de celles d'autres institutions financières multilatérales par ailleurs.
9. Les promoteurs et leurs consultants n'ont pas remédié aux omissions et failles constatées dans le premier EIA. Ces failles portent sur **un déficit dans les données de base ; des analyses déficitaires des impacts du projet lui-même ainsi que des mesures d'atténuation proposées ; des incohérences et des omissions**. Une de ces omissions concerne un « *parallel report* » sur les conditions hydrogéologiques du site mentionné mais non inclus dans le rapport EIA (et qui est resté manquant cinq mois après, malgré le fait que le ministère de l'Environnement l'ai demandé aux Consultants après avoir été alerté par PML et Protégeons l'Ecosystème de Roches Noires (PERN). (Note : Cette histoire connaît encore à ce jour des rebondissements, sur lesquels nous reviendrons !)
10. Ils ne reconnaissent pas que leur projet constitue une déforestation qui bouleversera le fonctionnement des écosystèmes naturels du site. Selon le rapport EIA lui-même, **le projet résulte en une note très négative pour le Natural Capital Assessment**.
11. Ils comptent procéder à la **déforestation de plus de 80% du site** afin de l'urbaniser.
12. Ils proposent **des mesures d'atténuation des impacts de l'urbanisation du site inquiétantes**. Par exemple, le système de drainage des eaux pluviales proposé pour ce site qui naturellement absorbe facilement et rapidement beaucoup d'eau car composé de marécages et de végétation dense, prévoit de faire des *point source discharges* du storm water de drains (donc chargées en polluants) directement dans le barachois et trois marécages. Ce qui est non seulement une aberration mais interdit par le cadre légal et règlementaire ! Qui plus est, l'impact de cette mesure sur ces zones sensibles n'est même pas étudié.
13. L***'Economic Development Board*** (EDB) n'a **pas fait preuve de « *due diligence* »** au regard de la solvabilité financière, des tractations et montages financiers de PR Capital Ltd.
14. Le RNSC a du mal à se positionner et fournir des argumentaires cohérents et raisonnés et fondés sur des données.
15. **Justification et objectifs du projet**. Il se concentre surtout sur le '**golf tourism'**. Mais au fait, la stratégie sectorielle concernant le développement du golf de 2002 auquel il déclare s'aligner **ne cautionne pas les parcours de golf dans les sites sensibles**.
16. Les **projections d'emplois locaux créés sont purement spéculatives** n'offrant aucune garantie de respect des promesses faites après avoir obtenu sa licence d'opération. Il s'en dédouane en stipulant que c'est sujet aux politiques des sous-traitants !
17. **Les bénéfices pour les communautés locales** ne sont ni fondés, ni sujets à une évaluation rigoureuse des risques et probabilités et sévérité des impacts non anticipés**. Ils font passer comme positifs dans le corps du texte du rapport EIA des impacts négatifs révélés dans des études commanditées !**
18. **Les affirmations concernant l'entrée des devises** ne sont pas ajustées par des estimations des coûts financiers d'importation sur toute la chaîne d'approvisionnement portant sur le cycle et la durée du projet.
19. Dans nos commentaires, nous expliquons aussi comment **le rapport EIA ne constitue pas un rapport sur les impacts cumulatifs du projet comme affirmé**, et comment le rapport et le

projet sont contraires aux principes de *sustainability* de l'International Finance Corporation (IFC) qu'ils prétendent suivre. Il n'y a jusqu'ici, pour la Roches Noires Smart City et toutes les autres smart cities, **aucun fondement à l'affirmation selon laquelle les smart cities apportent des impacts positifs**. La politique sectorielle développement immobilier/smart cities n'a pas fait l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** qui aurait étudié au départ même toutes les options pour l'aménagement des terres à Maurice. Il n'existe pas d'étude complète démontrant que les smart cities ont sur tous les critères, un impact positif depuis leur lancement en 2015.

20. Le rapport EIA n'étudie pas **les impacts sur les écosystèmes situés dans les régions avoisinantes avec lesquels le site est connecté** et que la RNSC va fragiliser si elle va de l'avant : la forêt protégée de Bras d'Eau, le lagon de Roches Noires et la Poudre d'Or Fishing Reserve, Mare Sarcelles etc. Il ne fait aucune mention de la stratégie de la République de mettre en place un **Protected Area Network étendu (Protected Area Network -Expansion Strategy – PANES 2017-2026)** et dont le site fait partie !

En conclusion, le RNSC est un projet d'urbanisation par déforestation de plus de 80% d'une forêt qui renferme les derniers vestiges de forêt côtière originelle de Maurice et plusieurs autres écosystèmes naturels vitaux pour la résilience de Maurice face au changement climatique. Les impacts présentés comme positifs dans le rapport EIA sont en fait des impacts négatifs tandis que les impacts de solutions d'ingénierie proposées pour « minimiser » les impacts négatifs de la déforestation et de la destruction du fonctionnement d'écosystèmes naturels ne sont pas évalués.

Si le RNSC va de l'avant, c'est tout un écosystème interconnecté beaucoup plus large que le site de la RNSC qui se trouvera fragilisé, et sans aucun gain d'aucune sorte sauf pour les promoteurs. Nous sommes tous et toutes concerné.e.s !

Platform Moris Lanvironnman
29 février 2024